

3 Questions à

PIRET PAUL Publié le jeudi 11 juillet 2013 à 05h37 - Mis à jour le jeudi 11 juillet 2013 à 05h37

BELGIQUE

Votre secteur se dit en colère. Le ministre Antoine, lui, se félicite d'une concertation. Celle-ci aurait donc été du vent ? Non, parce que le ministre n'a pas été insensible à tous nos arguments : on a pu améliorer son premier texte et ses nombreuses versions depuis août 2011. Mais ce n'était pas une négociation à proprement parler. Des réunions de travail, plutôt. Et le projet final nous paraît témoigner d'une façon de voir les choses qui ne correspond pas à nos spécificités. Il est le fait de personnes plus habituées au monde de l'enseignement ou aux formules plus classiques de la formation. Or, notre public et nos méthodes sont très différents; nos programmes sont très personnalisés, adaptés au profil et à l'évolution du stagiaire. Par exemple, le cabinet du ministre souhaite une limitation du nombre d'heures de formation et des périodes plus limitées de formation. C'est là un souci normal dans le moule habituel de l'école ou de la formation. Chez nous, cela ne se passe pas ainsi. Et si tant de personnes sont en décrochage scolaire, c'est bien qu'il faut trouver d'autres modèles pour elles ! Vous contestez notamment l'extension possible d'accueil des diplômés de fin du secondaire. Votre secteur ne pourrait-il pas retirer des avantages d'une plus grande mixité, notamment scolaire, des publics que vous formez ? C'est vrai. Certains opérateurs ne sont d'ailleurs pas d'accord, ici, avec la position de l'Interfédé. Mais de là à pouvoir constituer jusqu'à la moitié d'un groupe de stagiaires avec des détenteurs d'un CESS, à côté de chômeurs de longue durée et sans qualification, plus âgés, c'est risquer l'incohérence pédagogique et des décalages importants. Notre public traditionnel est assez important sans cela. Vous trouvez tout de même des points positifs à ce décret ? Oui. D'abord, l'unification des actuels EFT et OISP, l'harmonisation des conditions d'éligibilité de notre public : ça facilitera le travail des opérateurs et accroîtra sa lisibilité. Ensuite, la durée d'agrément des centres est portée de trois à six ans : on y gagne en simplification, même si nous plaitions pour un agrément à durée indéterminée - qui n'empêche pas les évaluations. Enfin, il y a des éléments plus techniques, comme une base légale à la reprise de filières par un opérateur à un autre qui disparaît. P.P. Eric Mikolajczak

Secrétaire général de l'Interfédé, qui chapeaute en Wallonie les cinq fédérations des opérateurs actifs dans l'insertion socioprofessionnelle (Acfi, AID, Aleap, CAIPS, Lire et Ecrire/Wallonie).

